

Réduction de la taille de classe en éducation prioritaire

Que nous apprennent les données
de la DEPP ?

Axelle Charpentier

Synthèse de la DEPP
n° 8 - Février 2026

Réduction de la taille de classe en éducation prioritaire

Que nous apprennent les données
de la DEPP ?



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication

Magda Tomasini

Auteure

Axelle Charpentier

e-ISSN 2967-5405

SOMMAIRE



‣ Les travaux pionniers relatifs à la réduction de la taille de classe réalisés à partir des données de la DEPP	6
‣ La mise en œuvre de la réforme de 2017	7
La taille de classe	7
Les contraintes liées au bâti.....	8
L'accompagnement de la mesure	8
‣ Les effets de court terme sur les performances des élèves.....	9
Les résultats de l'étude portant sur la première cohorte d'élèves bénéficiaires	9
Les résultats d'une nouvelle étude s'intéressant aux cohortes suivantes	9
‣ Les effets de long terme sur les performances des élèves.....	10
‣ De nouveaux travaux en perspective	11
Les effets de l'extension de la mesure en grande section de maternelle	11
Les effets sur les conditions de travail des enseignants et l'attractivité des écoles de l'éducation prioritaire	11
Le lien entre pratiques enseignantes et performances des élèves dans les classes réduites en éducation prioritaire.....	12
Références des publications	13

Les effets de la taille des classes sur la performance des élèves font l'objet de nombreux débats dans la communauté scientifique comme dans la sphère politique (par ex. Hanushek 2002 ; Blatchford & Russell, 2020 ; Charoussat *et al.*, 2025 ; Assemblée nationale, 2025). La DEPP s'est saisie de cette question depuis de nombreuses années en menant des travaux d'évaluation, de revue de littérature et en soutenant des travaux de recherche relatifs à l'impact de la taille de classe sur la réussite scolaire.

Suite à la mise en œuvre progressive d'une politique de réduction de la taille de classe en éducation prioritaire en classes de CP et de CE1 à partir de septembre 2017, la DEPP s'est particulièrement mobilisée pour bâtir et déployer un ensemble de travaux visant à suivre et évaluer la réforme (voir Encadré). La présente synthèse propose un panorama des travaux déjà réalisés, incluant deux nouvelles publications de la DEPP début 2026, et des projets planifiés.

ENCADRE Le dispositif d'évaluation de politique publique mis en œuvre par la DEPP à partir de la rentrée 2017

Le protocole d'observation et d'évaluation statistique a été conçu, en amont de la politique évaluée, par la DEPP avec l'appui de chercheurs spécialistes de l'évaluation des politiques publiques et des sciences de l'éducation.

Les collectes de données conduites auprès des élèves, des directeurs d'école et des enseignants à partir de la rentrée scolaire 2017 ont permis de :

- mesurer l'impact de la réduction de la taille de classe à court et moyen terme sur la progression des élèves en REP+ (scolarisés en CP en 2017-2018, puis en CE1 en 2018-2019),
- décrire les modalités de déploiement de la mesure,
- recueillir des informations sur les pratiques d'enseignement en classe de CP puis de CE1,
- et observer *in situ* l'engagement des élèves, les interactions professeur-élèves ainsi que les pratiques pédagogiques en classe de CP.

Les données permettent d'étudier l'effet causal de la réduction de la taille des classes sur la réussite des élèves. Pour cela, les résultats des élèves en REP+, qui ont bénéficié du dispositif dès la rentrée 2017, sont comparés à ceux d'élèves qui n'en ont pas bénéficié, mais qui présentent des caractéristiques semblables. Ces élèves se trouvent dans des écoles, dites « Proches REP+ » qui ont été sélectionnées par la DEPP afin de constituer un ensemble dont les caractéristiques sociales et scolaires sont en moyenne proches de celles des écoles de REP+ bénéficiaires de la réduction de la taille des classes.

Une publication méthodologique décrit plus en détail le protocole d'évaluation et ses enjeux (voir Vourc'h, Charpentier, Murat et Rocher, 2022).

Les enrichissements du système d'information statistique de la DEPP intervenus depuis la conception de ce dispositif ad hoc (suivi du parcours scolaire des élèves dans le premier degré, développement des évaluations nationales) ont permis à la DEPP de mobiliser de nouvelles sources administratives pour répondre à d'autres questions d'évaluation.

↘ Les travaux pionniers relatifs à la réduction de la taille de classe réalisés à partir des données de la DEPP

En 2005, la DEPP a publié une note d'évaluation d'une expérimentation d'une réduction des effectifs en CP déployée à la rentrée scolaire 2002 (Alluin *et al.*, 2005). La réduction de la taille de classe concernait alors une centaine de classes, réparties dans dix académies où la proportion de zones prioritaires était la plus élevée et accueillant surtout des enfants de milieux défavorisés. Les classes de taille réduite comprenaient entre 8 et 12 élèves. L'étude de l'évolution des acquis des élèves s'appuyait sur une simple comparaison entre des classes à effectifs réduits et des classes dites « témoins » (à effectifs ordinaires). Elle ne permettait donc pas d'établir une relation causale entre les variables étudiées.

Les travaux de nature corrélationnelle sont globalement peu informatifs pour éclairer l'action publique. La méthode corrélationnelle peut mettre en évidence un lien entre deux variables (par exemple, le nombre d'élèves par classe et les résultats scolaires), mais ce lien n'implique pas nécessairement une relation de cause à effet entre lesdites variables. Aussi, les travaux conduits ou soutenus par la DEPP après 2005 se sont plutôt intéressés à la relation causale entre la taille de classe et les apprentissages.

À partir des données du panel primaire 1997 et celles du panel secondaire 1995 fournies par la DEPP, Mathieu Valdenaire a étudié dans le cadre de sa thèse l'impact de la taille de classe sur la réussite scolaire dans le premier degré ainsi que dans le second degré (Piketty & Valdenaire, 2006). Le chercheur a exploité les variations exogènes de la taille des classes (qui sont liées aux hasards de la démographie locale) pour isoler l'impact des classes réduites sur les apprentissages. Son étude causale documente des effets positifs d'une réduction de la taille de classe pour les trois niveaux d'enseignement, qui sont toutefois nettement plus marqués dans le premier degré.

La DEPP a publié en 2014 une revue de littérature qui a mis en évidence la difficulté méthodologique à établir un lien de causalité entre la taille de classe et les résultats scolaires, du fait notamment de la répartition non aléatoire des élèves et des enseignants dans les classes (Monso, 2014). Cette revue de littérature met en exergue que les travaux récents sur données françaises font globalement consensus quant à un effet positif de la réduction des effectifs par classe sur la réussite scolaire, au moins à court terme, dans le premier degré et au collège. La réduction des effectifs apparaît comme plus efficace pour les élèves d'origine sociale défavorisée ou en difficulté scolaire et pour les élèves scolarisés en éducation prioritaire.

↳ La mise en œuvre de la réforme de 2017

La taille de classe

À partir de la rentrée 2017, le ministère chargé de l'éducation nationale a mis en œuvre de façon progressive une réduction de la taille de classe en éducation prioritaire (Tableau 1).

TABLEAU 1 • Progressivité de la réforme relative à la réduction de la taille de classe en éducation prioritaire

	2017	2018	2019	2020
CP REP+	Première cohorte bénéficiaire	Bénéficiaire	Bénéficiaire	Bénéficiaire
CP REP		Première cohorte bénéficiaire	Bénéficiaire	Bénéficiaire
CE1 REP+		Première cohorte bénéficiaire	Bénéficiaire	Bénéficiaire
CE1 REP			Première cohorte bénéficiaire	Bénéficiaire
GS EP				Première cohorte bénéficiaire

La mesure a concerné les classes de CP-CE1 (d'abord en REP+ puis en REP), et a été étendue à partir de la rentrée 2020 aux classes de grande section de maternelle pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (EP)¹. Son déploiement s'est traduit par une réduction sensible de la taille des classes. Par

¹ Un rapport de l'IGÉSR souligne qu'en 2023, le dédoublement des classes de grande section est intégralement déployé dans certains départements, mais encore en cours de déploiement dans d'autres : sur l'ensemble du territoire, en éducation prioritaire, 75 % des classes de grande section sont bénéficiaires de la mesure.

exemple, en REP+, la taille moyenne des classes de CP est passée de 21,6 élèves à la rentrée 2016 à 13,1 en 2017, tandis que la taille moyenne des classes de CE1 est passée de 21,4 élèves à la rentrée 2017 à 14,2 en 2018.

Les travaux annuels de la DEPP relatifs au suivi de la taille des classes du premier degré (voir, par ex., Evain, 2026) montrent que **la mise en œuvre de cette mesure ciblant l'éducation prioritaire ne s'est pas faite au détriment des élèves des autres niveaux. Elle n'a pas non plus été réalisée aux dépens des écoles rurales ou urbaines hors éducation prioritaire**, dont le nombre d'élèves par classe diminue également².

Les contraintes liées au bâti

En décembre 2017, la DEPP a enquêté l'ensemble des directrices et directeurs des écoles REP+, premières bénéficiaires de la mesure, afin de rendre compte des conditions de sa mise en œuvre lors de la première année (voir Encadré) : 23 % ont rapporté que dans leur école au moins un enseignant de CP bénéficiaire de la mesure partageait physiquement la salle de classe avec un autre enseignant et groupe classe (Andreu et al., 2021).

Un rapport de l'IGÉSR de 2023 a également pointé la difficulté des acteurs à trouver les locaux nécessaires à l'accueil des nouvelles classes créées par la mesure. Celui-ci confirme les données de l'enquête statistique recueillies par la DEPP : deux classes ont ainsi pu être installées dans une même salle. Les inspecteurs relèvent que ces situations sont très fréquentes à Mayotte³, mais aussi en région parisienne (hors Paris) et dans les grandes métropoles. Les perceptions des acteurs (recteurs, IA-DASEN, IEN et enseignants) relatives aux bénéfices à attendre d'une installation de deux classes dans une même salle sont partagées. Par exemple, un nombre limité d'IEN portent un regard positif sur le co-enseignement et le partage de pratiques favorisés par la situation, tandis que les enseignants impliqués dans le co-enseignement plébiscitent davantage cette organisation pédagogique imposée par les contraintes de locaux. D'autres enseignants, au contraire, soulignent que le co-enseignement leur permet de répondre avec moins de souplesse aux besoins des élèves (car ils sont contraints par l'organisation de la séance prévue avec leur collègue). Pour les auteurs du rapport, l'installation de deux classes dans une même salle ne permettrait pas aux élèves « *de bénéficier des avantages d'une classe à effectif réduit, tant pour ce qui est du climat scolaire que pour l'attention portée à chaque élève* ».

L'accompagnement de la mesure

Les enquêtes statistiques menées par la DEPP lors des deux premières années de mise en œuvre de la mesure ont mis en évidence un pilotage local de la réforme, marqué par un accompagnement soutenu de la circonscription (dans la sélection des enseignants affectés aux classes réduites et dans le suivi de ces enseignants) et un surcroît de formation dont ont bénéficié les enseignants affectés aux classes de taille réduite.

Dans ses travaux ultérieurs, la mission de l'IGÉSR a fait le constat d'une **hétérogénéité des pilotages académiques et départementaux de la mesure**, se traduisant par des différences territoriales s'agissant des actions menées par les circonscriptions en direction des classes dédoublées (visites de classes et accompagnements collectifs menés par les IEN ou conseillers pédagogiques).

De manière générale, **l'étude des pratiques enseignantes en classe réduite, grâce aux recueils de données mis en place par la DEPP à partir de 2017, ne fait pas apparaître de changement très net** (Andreu et al. 2021 ; Blouet, Charpentier & Odin-Steiner, 2020). Toutefois, par rapport à leurs pairs

² Du fait notamment du déclin démographique et du plafonnement à 24 du nombre d'élèves par classe en GS, CP et CE1 dans l'ensemble des écoles publiques du territoire (amorcé en 2020).

³ Territoire qui concentre 6 % des élèves de l'éducation prioritaire pour l'ensemble de la France (RERS, 2025).

exerçant en REP, les enseignants de CP en REP+ rapportent, en 2017-2018, un recours plus marqué à la différenciation, à la pédagogie active, à l'étayage et à la stimulation cognitive; et ils interviennent moins dans la régulation de l'activité des élèves. En CE1, l'effet positif sur les pratiques de différenciation en lecture et l'effet négatif sur la régulation de l'activité des élèves sont encore plus forts. On ne note aucun écart de pratiques d'enseignement en mathématiques selon la taille de classe. Enfin, il ressort des observations in situ de l'activité des élèves et des pratiques enseignantes dans les classes de CP en 2017-2018 et en 2018-2019, des modifications significatives du point de vue de l'activité des élèves. Dans les classes à effectif réduit en REP+, ceux-ci bénéficient de plus d'interactions individuelles avec l'enseignant, ont des comportements plus adaptés vis-à-vis du travail scolaire et s'engagent davantage dans les activités scolaires. Les outils d'observation ne permettent pas de mettre en évidence des modifications majeures dans les pratiques enseignantes.

↳ Les effets de court terme sur les performances des élèves

Les résultats de l'étude portant sur la première cohorte d'élèves bénéficiaires

L'impact mesuré sur les compétences des élèves en français et en mathématiques dans l'étude de Andreu *et al.* (2021) confirme la tendance observée dans la littérature scientifique internationale, à savoir des effets positifs de la réduction de la taille de classe : en fin de CE1, soit après deux années de scolarisation en classe réduite, **les élèves de REP+ ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de REP ayant des caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme** (voir Encadré). Ces effets sont statistiquement significatifs. Ils sont équivalents à 16 % de la différence observée en début de CP entre le groupe REP+ et le groupe hors EP en français et à 38 % en mathématiques. Ce dispositif favorise donc la réduction des inégalités sociales à l'école. **L'impact positif de la réduction de la taille des classes en REP+ sur les progrès des élèves est surtout visible en CP** et subsiste en CE1 sans effet supplémentaire. Il est plus fort pour les élèves les plus en difficulté en mathématiques.

Les résultats d'une nouvelle étude s'intéressant aux cohortes suivantes

Une nouvelle étude de Murat et Rocher (2026) fournit des analyses qui comparent les évolutions des écarts de performance entre élèves, au cours du CP et du CE1, en fonction de leur appartenance à un réseau de l'EP et en tenant compte des IPS de leurs écoles. Il s'agit donc de prolonger l'étude des effets de court terme déjà réalisée par la DEPP sur la première cohorte d'élèves bénéficiaires (Andreu *et al.*, 2021) en étudiant les cohortes suivantes (Tableau 1).

À la différence de l'étude d'Andreu *et al.* (2021), le protocole de cette nouvelle étude ne permet pas d'isoler l'effet de la réduction de la taille de classe en éducation prioritaire. La causalité entre deux variables (ici la taille de classe et les performances des élèves) est un lien complexe à mettre en évidence : une modélisation statistique des progressions des élèves, à IPS constant, en fonction de leur exposition à la politique de réduction de la taille de classe, ne permet pas de neutraliser les différences de progressions liées à d'autres facteurs que les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans les écoles (comme le climat scolaire ou les pratiques enseignantes).

L'étude de Murat et Rocher (2026) s'appuie sur l'appariement de données individuelles qui permet de suivre notamment les progrès des élèves au cours des années de CP et de CE1. Si ces analyses ne permettent pas d'évaluer l'impact causal de la politique de la réduction de la taille des classes, elles prodiguent néanmoins des **éléments descriptifs et corrélationnels qui éclairent les différences de performances observées dans les écoles de l'éducation prioritaire** par rapport aux autres écoles qui leur ressemblent en termes d'IPS et de niveau des élèves à l'entrée en CP ou en CE1.

De manière générale, une plus forte progression des élèves scolarisés en EP est observée, à niveau de départ et IPS donnés, surtout dans les compétences où l'école a le plus de poids. Au cours du CP, cet avantage de progression est plus marqué en mathématiques qu'en français, en particulier pour les REP+. Au cours du CE1, c'est en français que l'écart de progression en faveur des élèves de l'EP est plus important, en REP comme en REP+. La prise en compte du champ géographique est importante, en particulier en REP+ où plus d'un cinquième des élèves sont scolarisés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) : les écarts en faveur des REP+ sont plus forts lorsque le champ des analyses est restreint à la France hexagonale. Il est important de noter qu'au-delà des écarts globaux de performances, les progressions sont très hétérogènes selon les compétences évaluées.

↘ Les effets de long terme sur les performances des élèves

Dans le cadre d'un financement COFRA, la DEPP soutient un travail de thèse relatif aux effets de long terme de la réduction de la taille de classe en éducation prioritaire (El Bah, 2026). L'analyse principale porte sur la première cohorte d'élèves bénéficiaires de la politique de réduction de la taille des classes en REP+, scolarisés en CP en 2017-2018 et en CE1 en 2018-2019. Elle s'appuie sur une méthode de différences-en-différences, en comparant l'évolution des scores des élèves de 6^e issus des écoles REP+ à celle des élèves de 6^e provenant des écoles REP entre 2017 et 2021 (période au cours de laquelle aucun élève de 6^e n'a été bénéficiaire en CP-CE1 de la réduction de la taille de classe), puis à partir de 2022, lorsque les premiers élèves ayant bénéficié de la réduction de la taille de classe en CP et CE1 en REP+ entrent en 6^e. Ce n'est que l'année suivante, en 2023, que la première génération d'élèves de REP ayant bénéficié du dispositif entre en 6^e.

Le choix des élèves issus des écoles REP comme groupe de comparaison se justifie par leur plus grande similarité avec ceux des élèves fréquentant les écoles REP+, et leur intégration au dispositif de réduction des tailles de classes qu'à partir de 2018, soit une année plus tard que les élèves des écoles REP+. Cependant, cette similarité sur les caractéristiques observables ne suffit pas à garantir que les élèves issus des écoles REP constituent un groupe de comparaison valide, car des différences sur des caractéristiques inobservables pourraient également influencer les résultats. La méthode de différences-en-différences permet de contourner cette limite en s'appuyant sur l'hypothèse dite des « tendances parallèles », qui se concentre sur l'évolution des variables d'intérêt dans les deux groupes plutôt que sur leurs caractéristiques initiales. Concrètement, cette hypothèse suppose que, en l'absence de réforme, les élèves de 6^e issus des écoles REP+ et le groupe de comparaison (les élèves de 6^e issus des écoles REP) auraient connu la même évolution de leurs résultats à l'entrée au collège. Si cette condition est remplie, toute différence de résultats observée entre les deux groupes après la mise en œuvre de la politique peut être attribuée à celle-ci. Dans le cas présent, l'évolution des résultats en français et en mathématiques des élèves issus des écoles REP sur la période pré-réforme suit une tendance similaire à celle des élèves issus des écoles REP+, validant ainsi l'hypothèse des tendances parallèles.

L'analyse économétrique vise à déterminer si les impacts positifs observés à court terme en début de cycle, notamment en français et en mathématiques, se maintiennent et s'observent à l'entrée au collège des élèves. Étudier ces effets à plus long terme est nécessaire pour mieux comprendre l'influence de la taille de classe en début d'élémentaire sur la suite du parcours scolaire des élèves.

Les analyses indiquent que les bénéfices de court terme observés en fin de CP jusqu'en fin de CE1 n'apparaissent plus à l'entrée de 6^e. En comparant les scores des élèves issus des écoles REP+ à ceux des élèves issus des écoles REP qui n'avaient pas connu le dédoublement, aucune différence statistiquement significative ne s'observe à l'entrée en 6^e, en français comme en mathématiques. Une analyse restreinte aux DROM révèle toutefois un effet positif et statistiquement significatif sur les scores en français des élèves de REP+. En outre, une analyse de l'influence de la politique de réduction de la taille des classes sur un score socio-cognitif des élèves n'a pas non plus révélé d'effet statistiquement significatif.

Plusieurs éléments peuvent éclairer l'absence d'effets persistants observée ici. D'abord, du fait de la progressivité de la mesure de réduction de la taille de classe, **cette évaluation repose sur la première cohorte d'élèves ayant bénéficié du dédoublement** (la seule permettant de produire des résultats de nature causale), alors que la littérature souligne l'importance d'examiner plusieurs cohortes pour tenir compte d'effets différés et d'ajustements progressifs des pratiques susceptibles de renforcer les effets de la politique sur les apprentissages. Par ailleurs, **l'analyse se limite à la réduction des effectifs en CP et CE1**, tandis que la réforme a depuis été étendue à la grande section. Une exposition plus précoce et prolongée sur trois années consécutives pourrait renforcer les effets d'une réduction d'effectifs de classe. Enfin, **le contexte propre à l'éducation prioritaire peut freiner la consolidation des effets**. Ces contraintes structurelles, conjuguées à **l'impact du Covid-19**, qui a particulièrement touché les élèves socialement défavorisés, ont pu atténuer ou neutraliser les bénéfices potentiels de la politique à plus long terme.

Cette étude pourra être approfondie en examinant l'impact à long terme de la politique pour les élèves bénéficiaires en REP (à partir de 2018-2019 pour la classe de CP et de 2019-2020 pour la classe de CE1). Pour ce faire, il sera nécessaire de restreindre l'échantillon du groupe des écoles n'appartenant pas à l'éducation prioritaire aux écoles présentant des caractéristiques comparables à celles situées en REP (notamment, les écoles dites « orphelines »), puis à réexaminer l'existence de tendances parallèles.

↘ De nouveaux travaux en perspective

Les effets de l'extension de la mesure en grande section de maternelle

L'extension de la mesure de réduction de la taille de classe aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire depuis 2020 permet d'**étudier l'effet d'une réduction de la taille de classe mise en place plus tôt dans la scolarité des élèves**. La littérature scientifique souligne l'importance d'interventions ciblées dès le plus jeune âge (Heckman, 2006). Cette extension offre également la possibilité de comparer les effets selon le nombre d'années passées dans des classes à effectifs réduits : pendant deux ans (CP et CE1) ou trois ans (GS, CP et CE1). Ces analyses seront conduites dans le cadre du projet de thèse COFRA soutenu par la DEPP.

Les effets sur les conditions de travail des enseignants et l'attractivité des écoles de l'éducation prioritaire

Le projet de thèse COFRA susmentionné s'intéresse également à l'impact de la politique de réduction de la taille de classe en éducation prioritaire sur la mobilité des enseignants. Les enquêtes statistiques conduites par la DEPP lors des premières années de mise en œuvre de la réforme ont en effet mis en exergue une amélioration des conditions d'exercice des enseignants affectés aux classes réduites (climat de classe moins perturbé, renforcement du sentiment d'efficacité personnelle) (Andreu *et al.*, 2021). Cet effet a pu influencer les décisions de mobilité des enseignants exerçant en éducation prioritaire.

L'un des enjeux de cette nouvelle étude sera d'**examiner si l'un des leviers d'efficacité de la politique repose sur les profils des enseignants prenant en charge les élèves de l'éducation prioritaire**. L'évaluation s'appuiera sur une approche quantitative causale. Il pourra toutefois être délicat d'isoler l'effet propre de l'amélioration des conditions de travail liée à la réduction de la taille de classe du fait de la revalorisation quasi-concomitante des primes liées à l'exercice de fonctions dans une école relevant d'un réseau d'éducation prioritaire.

Le lien entre pratiques enseignantes et performances des élèves dans les classes réduites en éducation prioritaire

La DEPP apporte son soutien à un projet de recherche visant à investiguer plus finement le lien entre les pratiques pédagogiques des enseignants et les performances des élèves dans le contexte de la réduction de la taille de classe en éducation prioritaire. Porté par des chercheurs en sciences de l'éducation de l'Université Grenoble Alpes (Pascal Bressoux et Laurent Lima), associés à l'étude de la DEPP de 2021, le projet de recherche vise notamment à **tester l'hypothèse selon laquelle l'effet de la réduction de la taille de la classe sur les performances transite par des modifications de qualités et de type d'interactions ainsi que par l'engagement des élèves dans les tâches scolaires**. Ce type d'analyse pourra être mené grâce à un appariement entre les différentes données recueillies par la DEPP pour son étude de 2021 (évaluations des élèves, enquêtes sur les pratiques enseignantes et observations de classe).

REFERENCES DES PUBLICATIONS



Alluin, F., Colmant, M., Cosnefroy, O., Do, C.-L., Emin, J.-C., Gibert, F., Levasseur, J., Levy, J.-F., Mulliez, A., Régnier C. (2005). « L'expérimentation d'une réduction des effectifs en cours préparatoires », Note évaluation, n°05.03, DEPP.

Andreu, S., Ben-Ali, L., Blouet, L., Bressoux, P., Charpentier, A., Cioldi, I., Lacroix, A., Lima, L., Murat, F., Odin-Steiner, D., Raffaëlli, C., Rocher, T., Vourc'h, R. (2021). « Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 en REP+ sur les résultats des élèves et les pratiques des enseignants », Document de travail – série études, n°2021.E04, DEPP.

Blatchford, P., Russell, A. (2020). *Rethinking class size: The complex story of impact on teaching and learning*. UCL Press.

Blouet, L., Charpentier, A., Odin-Steiner, D. (2020). « Dédoublage des classes de CP en éducation prioritaire : exploitation des enquêtes auprès des enseignants après deux années de déploiement », Note d'information n°20.15, DEPP.

Charousset, P., Grenet, J., Guyon, N., Souidi, Y. (2025). « Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ? », Rapport Perspectives budgétaires (chapitre 4). Institut des Politiques Publiques.

El Bah, F. (2026). « Les effets à long terme de la réduction de la taille de classe en éducation prioritaire sur les performances des élèves. Analyse sur la première cohorte d'élèves bénéficiaires », Document de travail – série études, n°2026.E01, DEPP.

Evain F. (2026). « Taille des classes du premier degré : une neuvième année de baisse consécutive dans les écoles publiques », *Note d'Information*, n° 26-01, DEPP.

Hanushek, E. A. (2002). "Evidence, politics, and the class size debate". In Mishel, L., Rothstein, R. (ed.) *The class size debate*.

Heckman, J. J. (2006). Skill formation and the economics of investing in disadvantaged children. *Science*, 312(5782).

IGESR (2023). « Le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire », Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse n° 22-23 032B.

Monso, O. (2014). « L'effet d'une réduction de la taille des classes sur la réussite scolaire en France : développements récents », *Éducation & formations*, 85.

Murat, F., Rocher, T. (2026). « Comment progressent les élèves de l'éducation prioritaire au cours de l'école élémentaire ? Écarts de performances observés entre les élèves de REP+ et de REP et les élèves du secteur public hors éducation prioritaire », Document de travail – série études, n°2026.E02.

Piketty, T., Valdenaire, M. (2006). « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français. Estimations à partir du panel primaire 1997 et du panel secondaire 1995 », *les dossiers*, n°173, DEPP.

Sorre, B. (2025), « Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances pour 2026 », tome IV, Enseignement scolaire, n° 2043, Assemblée nationale.

Vourc'h, R., Charpentier, A., Murat, F., Rocher, T. (2022). « Élaboration et mise en œuvre d'un dispositif ad hoc d'évaluation de politique publique : le cas concret de l'évaluation de la politique de dédoublement des classes de CP et de CE1 en zones d'éducation prioritaire (2017-2021) », actes de la 14^e édition des Journées de méthodologie statistique de l'Insee (JMS 2022).

Retrouvez les travaux de la DEPP sur
education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Publications et archives

Retrouvez toutes les publications et archives de la DEPP sur
archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Jeux de données en open data

Retrouvez tous les jeux de données de la DEPP en open data sur
data.education.gouv.fr